



Commission scolaire des  
Portages-de-l'Outaouais



Pour un climat scolaire positif  
***notre plan de lutte***  
contre la violence et l'intimidation

***À notre école, la direction et le personnel interviennent !***

**Violence** (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- exercée **intentionnellement** contre une personne;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

**Intimidation** (art. 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non;
- **à caractère répétitif**,
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

**Agissons ensemble!**

## Portrait de l'école

74.1 % des élèves de la 3e à la 6e année se sentent en sécurité à l'école.

La violence verbale et la violence sociale sont les plus fréquentes

6% moins de victimes fréquentes de gestes de violences

## Nos objectifs cette année

Améliorer les relations interpersonnelles et sociales des élèves.

Sensibiliser le personnel et les élèves au racisme et à la discrimination ethnoculturelle.

## Ce que l'école va faire

Médiateurs et animateurs sur la cour de l'école aux récréations.

Activités de sensibilisation pour augmenter la compréhension du racisme.

Affiches des règles, des étapes de résolution de conflits et des comportements à adopter lors des conflits.

Enseignement explicite des comportements attendus.

Ateliers VIP en collaboration avec le service de police.

Ateliers de prévention en sous-groupe, avec la TES.

Activités de sensibilisation et journée thématique sur le racisme.

Suivi 2-1-1 (2 jours, 1 semaine et 1 mois après une intervention).

Zones de surveillance sur la cour.

Les mesures de prévention visent...

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

# Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence ?

**Au moment MÊME  
où un acte est  
constaté**

*Des actions sont immédiatement prises :*

- ♣ Intervention pour faire cesser le comportement inapproprié
- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Victime	Auteur	Témoïn
<p><b>Mesures de soutien et d'encadrement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Rencontre avec l'élève</li> <li>♣ Mesure de protection</li> <li>♣ Suivi individuel, de groupe</li> <li>♣ Contrat d'engagement</li> <li>♣ Rencontre avec le policier éducateur</li> <li>♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO)</li> <li>♣ Soutien lors d'une dénonciation</li> <li>♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche</li> <li>♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche</li> </ul>	
<p><b>Sanctions possibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Rapport au dossier</li> <li>♣ Retrait de classe</li> <li>♣ Travail communautaire</li> <li>♣ Mesures réparatrices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Perte de privilège</li> <li>♣ Suspension interne/externe</li> <li>♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé</li> </ul>
<p><b>Suivi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Interventions rapides</li> <li>♣ Rencontre des différents acteurs</li> <li>♣ Contact avec les parents</li> <li>♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211 : 2 jours, 1 semaine et 1 mois après l'événement)</li> <li>♣ Consigner l'acte conformément aux obligations légales</li> </ul>	

## Comment l'école et les parents peuvent collaborer ?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

## Comment vous pouvez dénoncer?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

### Téléphone

819 332-2035 p.833770

Marie-Pier Mercier, TES



### Courriel

mariepier.mercier@csspo.gouv.qc.ca



## Ressources

Personne responsable dans l'école du dossier	Marie-Pier Mercier <a href="mailto:marie-pier.mercier@csspo.gouv.qc.ca">marie-pier.mercier@csspo.gouv.qc.ca</a> 819 332-2035 p. 833770
Personne désignée par le CSS autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux 819 771-4548 p. 854736
Ligne Parents	1 800 361-5085 <a href="http://www.ligneparents.com">www.ligneparents.com</a>
Service de police	819 246-0222
CISSS Outaouais	819 366-6000
Site du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur	<a href="http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/">http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/</a>

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été approuvé au Conseil d'établissement du ...